

Dossier : DROGUE ... DANGER !

page 6

**SYNDICS
& Co ...**

PAGE 2

**FOOT
à la GOUTTE**

PAGE 8

5 FRANCS

Trimestriel

Numéro 7
Avril 1986**PARIS
GOUTTE D'OR****Rénovation : ÇA TRAINÉ! ÇA TRAINÉ!**

— PAGE 5 —

**3ème évacuation sans préavis :
INCOMPÉTENCE de la Pref. de POLICE ?**

Le 13 mars, dans l'après midi, un nouvel immeuble de la Goutte d'Or (le 3 Charbonnière) a dû être évacué dans la précipitation car il menaçait la vie de ses habitants. Ceux-ci ont dû être hébergés provisoirement dans des foyers, hôtels ou chez de la famille en attendant que l'Office les relogé dès que possible.

Et pourtant... Voilà plus d'un an que cet immeuble était déclaré en péril, un des piliers porteurs s'enfonçant peu à peu. L'Office HLM s'était engagé à reloger ses habitants, mais pour cela il fallait soit qu'il soit devenu propriétaire des logements, soit que la Préfecture de Police déclare le péril avec interdiction d'habiter. C'est ce qui fut fait pour le 45 Goutte d'Or (la pointe) et pour le 11 Goutte d'Or. Grâce à une bonne coordination, le relogement des habitants de ces deux immeubles a pu se faire dans de bonnes conditions, laissant aux habitants les possibilités de choisir leur nouveau logement, la Préfecture de Police déclarant le péril (ce qui permet à l'Office HLM de commencer le relogement) mais laissant un délai raisonnable avant de prononcer l'interdiction d'habiter.

(suite page 4)

syndic, charges, réhabilitation, ... **S'ORGANISER POUR NE PAS SUBIR !**

Copropriétaires: CONSEIL SYNDICAL

CHARGES : 200 Milliards /an

Le SYNDIC de co-propriété est l'une des pièces maîtresses en ce qui concerne l'entretien et la bonne gestion d'un immeuble. Syndic de co-propriété : une profession qui n'a pas bonne réputation, particulièrement à la Goutte d'Or, et pour cause...

Si les Français dépensent chaque année pour leurs charges locatives ou de co-propriété 200 milliards de francs (soit autant que le total des impôts sur le revenu), le Syndic en est souvent en bonne partie responsable.

En effet, trop souvent, l'inexpérience ou la division des copropriétaires lui permet de gérer l'immeuble à sa façon, imposant ses vues aux Assemblées Générales de co-propriété...

Car il faut savoir que le Syndic n'est aucunement intéressé à une diminution des charges... bien au contraire.

- son indemnité grève lourdement le budget des petits immeubles (moins de 40 logements)
- les entreprises qu'il fait intervenir sont rarement les moins chères, mais plutôt celles avec lesquelles il travaille régulièrement (et qui souvent l'en remercient d'une façon ou d'une autre)

- sans parler de pratiques beaucoup plus douteuses que l'on voit se pratiquer trop souvent à la Goutte d'Or et qui ont été l'un des facteurs majeurs d'insalubrité (cf notre encadré).

Alors, faut-il se passer de syndic ? Certainement pas, ne serait-ce que parce que la loi rend obligatoire la désignation d'un syndic dans toute co-propriété, aussi restreinte soit-elle...

Par contre, il est nécessaire que les copropriétaires s'organisent d'une façon différente et exploitent toutes les possibilités que leur offre la loi (loi du 10 juillet 1965 modifiée par la loi du 31 décembre 1985) et parmi celles-ci, la quasi-obligation de constituer un Conseil Syndical.

Le Syndic n'est qu'un mandataire, un employé de la co-propriété : il est là pour appliquer les décisions de l'Assemblée Générale des copropriétaires. Malheureusement, la

QUELQUES PRATIQUES DOUTEUSES DE SYNDICS A LA GOUTTE D'OR...

- Ne pas assurer sa mission de recouvrement des impayés. Quand il n'y a plus d'argent (bien sûr après avoir pris ses honoraires), l'eau est coupée. Le Syndic alors fait de nouveaux appels de fonds aux copropriétaires qui paient...

- Faire payer des services qui n'existent pas (poste de gardiennage ou de nettoyage) ou faire acheter des objets inutilisés (ampoules, produits d'entretien...)

- Ne jamais faire d'appels d'offre pour l'exécution de travaux mais s'adresser à des entreprises « amies » qui savent remercier de différentes façons...

- Facturer des tas d'articles (courrier, frais de dossiers, etc...) en principe compris dans ses honoraires...

- Se faire rémunérer pour la surveillance de travaux, sans mettre les pieds dans l'immeuble, quitte à payer en plus un architecte qui accomplit la même mission...

plupart du temps, celle-ci, pour de multiples raisons, n'exerce pas sérieusement son droit de contrôle.

LE CONSEIL SYNDICAL

D'où la nécessité de constituer un Conseil Syndical, composé de copropriétaires élus (3 membres au minimum), qui va pouvoir pleinement exercer ce droit de contrôle. La loi de décembre 1985 rend presque obligatoire la création de ce Conseil Syndical puisqu'elle précise que seule une délibération spéciale de l'Assemblée Générale prise à la majorité des 2/3 peut décider de ne pas instituer de Conseil Syndical (cf en encadré le texte de la loi).

Le Conseil Syndical, sérieusement intéressé par une diminution des charges pourra alors intervenir de multiples façons :

- il pourra demander que soient renégociés les contrats arrivés à terme en lançant de véritables appels d'offre qui mettront en concurrence plusieurs prestataires de services
- il pourra intervenir en demandant qu'un certain nombre de

travaux soient faits pour remédier au mauvais fonctionnement ou à une mauvaise utilisation des équipements. C'est en particulier le cas des immeubles disposant d'un chauffage central collectif : la réalisation d'un diagnostic thermique et des travaux d'isolation nécessaires, même s'ils coûtent cher, peuvent permettre de diminuer les dépenses par la suite jusqu'à 30%... Il en est de même pour l'eau. Faire prendre en charge par la co-propriété la vérification des chasses d'eau et des robinetteries des appartements par un plombier peut apporter des économies substantielles...

- il pourra surtout faire qu'un certain nombre de petits problèmes soient rapidement réglés sur place sans intervention extérieure...
- il pourra enfin réellement exercer le droit de contrôle sur les comptes du Syndic et donner des avis avertis à l'Assemblée Générale. (ce qui n'exclut pas que chaque propriétaire peut clarifier avec le Syndic les dépenses de l'immeuble).

Le Conseil Syndical

Article 21 de la loi du 10-7-65 modifié par la loi du 31-12-85 : « Dans tout syndicat de copropriétaires, un conseil syndical assiste le Syndic et contrôle sa gestion.

En outre, il donne son avis au Syndic ou à l'Assemblée Générale sur toutes les questions concernant le syndicat, pour lesquelles il est consulté ou dont il se saisit lui-même. L'Assemblée Générale des copropriétaires (...) arrête un montant des marchés et des contrats à partir duquel la consultation du conseil syndical est rendue obligatoire.

Il peut prendre connaissance et copie, à sa demande (...) de toutes pièces ou documents, correspondances ou registres se rapportant à la gestion du syndicat et d'une manière générale, à l'administration de la co-propriété.

Il reçoit, en outre, sur sa demande, communication de tout document intéressant le syndicat... »

DIMINUER LES CHARGES

Diminuer les charges, ça peut aussi vouloir dire économiser les indemnités payées au Syndic professionnel, en désignant un des copropriétaires Syndic non-professionnel (qui pourra éventuellement toucher une indemnité exonérée de TVA). C'est la solution la meilleure pour tous les immeubles de moins de 40 logements où il n'y a pas de problèmes majeurs (impayés, divisions, etc). L'Assemblée Générale aura alors intérêt à choisir comme Syndic non-professionnel un copropriétaire occupant afin que la gestion et l'entretien de l'immeuble soient assurés de près. Là aussi, le Conseil Syndical devra entièrement jouer son rôle. En tout état de cause, les économies réalisées peuvent être souvent importantes (cf notre exemple).

On comprendra aisément l'importance qu'il y a, particulièrement dans les immeubles qui vont devoir être réhabilités, de disposer d'une bonne structure de gestion. Des travaux parfois importants, parfois plus légers, vont être imposés aux différents immeubles concernés.

Un exemple de diminution des charges :

Un immeuble d'une vingtaine de logements dans le quartier. Pas de chauffage collectif, pas d'ascenseur, pas d'eau chaude collective, un gardien.

En 1985, les charges se répartissent de la façon suivante (charges locatives et générales confondues) :

- Ménage + gardien : 20 000 F
- Cons. d'eau : 12 000 F
- Frais de Syndic : 12 000 F
- Travaux réparations : 8 300 F
- EDF : 2000 F
- Assurances : 2000 F
- Taxes impôts : 1000 F
- Fournitures : 500 F

TOTAL : 58 000 F

En 1986, la copropriété a décidé de choisir un Syndic non-professionnel et a donc voté un budget prévisionnel de 48 000 francs soit une diminution de l'ensemble des charges de près de 18%. Un effort peut encore être fait sur la consommation d'eau et sur un certain nombre de travaux d'entretien. En tous cas, la copropriété s'est donné les moyens de pouvoir suivre au mieux le processus de réhabilitation qui lui sera bientôt notifié par l'administration.

Ne pourront s'en sortir que les habitants des immeubles ayant un Conseil Syndical efficace qui pourra faire que les travaux soient réalisés aux moindres frais (par appels d'offre et recherche des différents prêts et subventions possibles). De plus, ce Conseil pourra efficacement contester le bien-fondé de l'imposition de certains travaux dans le cadre de la procédure de Restauration Immobilière notamment en discutant avec les pouvoirs publics. Bref, il s'agit simplement de faire que les premiers intéressés (à savoir les copropriétaires, ainsi que les locataires - cf plus loin) soient le moteur de la réhabilitation de leur bien.

Un guide utile publié par la CGL : « Le contrôle des charges locatives et de copropriété » 25 F - disponible 67 rue de Dunkerque

Locataires: ASSOCIATION d'immeuble

« Paie et tais-toi ! ».

Locataire dans un immeuble, on s'entend trop souvent dire : « Paie et tais-toi ». Bien content si on a un bail en bonne et due forme conforme à la loi. Les discussions avec les propriétaires concernent essentiellement des questions d'augmentation de loyer, de charge, de réparations à faire effectuer...

Et pourtant, ce sont les locataires qui sont les premiers concernés par un certain nombre de questions traitées par le ou les propriétaires. Ils le sont au premier chef car ce sont eux qui paient les charges relatives à :

- la propriété et le nettoyage des parties communes
- les dépenses d'entretien courant des principales installations (eau, électricité, chauffage et ascenseur quand il y en a)
- la dépense d'énergie pour les parties communes (fuel, électricité, etc)

Mais ils le sont surtout parce que ce sont eux qui habitent l'immeuble. Il est donc normal qu'ils aient leur mot à dire sur des problèmes de vie quotidienne importants tels que :

- la pose ou non de boîtes aux lettres individuelles
- la fermeture ou non de la porte de l'immeuble, les conditions de cette fermeture...

Certes, dans les immeubles où la plus grande partie des copropriétaires occupent leur appartement, ces préoccupations se font jour au sein des Assemblées Générales de copropriété puisqu'elles sont communes à tous les occupants, quelque soit leur statut (locataires ou copropriétaires occupants). Il en est rarement de même dans les immeubles appartenant à un ou plusieurs bailleurs.

La loi du 22 juin 1982 (dite loi Quilliot) a prévu un cadre dans lequel pourront se développer les rapports collectifs entre d'un côté l'ensemble des locataires regroupés

en Association et d'autre part le propriétaire, le gestionnaire ou le syndic.

Créer des ASSOCIATIONS

L'Association des locataires, constituée, élit 3 représentants qui seront les interlocuteurs du bailleur, du gestionnaire ou du syndic. Ces représentants sont consultés sur leur demande, ou au moins une fois par trimestre, sur les différents aspects de la gestion de l'immeuble. Il doit être mis à leur disposition factures et contrats divers servant à la détermination des charges locatives. De plus, dans une co-propriété, le Syndic doit inviter par lettre recommandée les représentants des locataires à l'Assemblée Générale des copropriétaires. Enfin l'Association des locataires peut négocier avec les propriétaires unique des « accords collectifs de location » (pouvant porter sur la maîtrise de l'évolution des charges, l'amélioration et l'entretien des parties communes, etc...) →

PARIS GOUTTE D'OR

Constituer une Association est donc une des conditions primordiales d'amélioration des conditions de vie des locataires en temps normal.

La constitution de cette Association se fait plus urgente quand des travaux de réhabilitation ou de restauration sont programmés dans l'immeuble. Les conséquences de ces travaux vont toucher de plein fouet les locataires :

- certains logements, trop petits vont disparaître pour constituer des logements mis « aux normes », c'est-à-dire plus grands et équipés du confort (salle d'eau, chauffage, etc)

- certains travaux nécessiteront peut-être le déplacement des locataires pendant quelques mois : il faudra faire respecter l'obligation au retour.

- les loyers, les charges risquent de grimper

- etc...

Or toutes les structures techniques prévues par la Ville et l'Office HLM ne seront d'aucune aide pour les locataires puisqu'elles s'adressent principalement aux propriétaires occupants ou bailleurs. Les immeubles à réhabiliter représentent donc le secteur où l'on risque de voir le plus de locataires contraints à quitter le quartier. S'organiser en Association d'Immeuble est donc un moyen de pouvoir contrôler le bien-fondé des propositions du bailleur, que ce soit la Ville, l'Office HLM ou un privé.

PARIS-GOUTTE D'OR, ainsi que la permanence de « Vivre à la Goutte d'Or » sont à la disposition de tous ceux qui souhaiteraient mettre en place une Association de locataires. A noter qu'une telle Association peut avoir encore plus de poids en adhérant à une Confédération Nationale.

PARIS-GOUTTE D'OR travaille en liaison étroite avec deux associations Nationales :

- LA CGL (Confédération Générale du Logement - 67 rue de Dunkerque 75009 Paris - Tél : 42 80 43 89)

- L'APFS (Association Populaire Familiale Syndicale) - 1 rue de Maubeuge - 75009 Paris - Tél : 42 80 27 05

Permanence :

TOUS LES VENDREDIS de 47 h 30 à 19 h

9 rue des Gardes - Tél (à ces heures) : 42 23 32 26

Cette permanence permet à tous de prendre contact avec l'association et aussi de traiter tous les problèmes ayant trait au logement, à la vie du quartier et à l'opération de Rénovation.

RENOVATION-INFOS

COMMERCES : CALCUL DE L'INDEMNISATION

Sous toutes réserves, nous présentons ici la façon dont l'Office HLM a calculé ses propositions d'indemnisation à un commerçant évincé qui n'a pas souhaité être réinstallé.

La base en est la moyenne sur les trois dernières années (en l'occurrence 1982 à 84) du chiffre d'affaire (CA), du bénéfice (BIC) et des salaires (S)

« Proposition de l'Administration : La valeur de ce genre de fonds de commerce se négocie généralement dans Paris sur la base de 50 à 80 fois la recette journalière toutes taxes comprises.

Pour ce fonds, l'OPHLM de la Ville de Paris propose de retenir 60 fois la recette journalière toutes taxes comprises.

La recette journalière est de :

CA : 300 jours = RJ

VALEUR VENALE DU FONDS :

Rj x 60 fois..... = 60 RJ

+ Frais de remploi à 25% dégressif :

- 25% sur 100 000 F... = 25 000

- 20% sur 60 RJ-100 000 =

+ Trouble commercial = 2 mois de BIC

+ Perte de salaires 1 mois = S : 2

+ Déménagement (sur devis)

= TOTAL = »

A vos machines à calculer...



PREFECTURE DE POLICE :

(suite de la page 1)

Par contre, pour le 3 Charbonnière (comme ce fut le cas à deux reprises pour le 5 Charbonnière, d'abord sur cour puis sur rue), on a attendu le dernier moment. Qu'attend-on ? Mort d'homme ? Explosion de gaz ? On a même vu au 5 Charbonnière la Préfecture de Police demander aux agents d'EDF et de GDF de remettre le gaz et l'électricité (qui avaient été coupés vu les dangers) pour permettre aux habitants de tenir encore quelques jours dans un immeuble dangereux. Heureusement, ceux-ci ont refusé et l'évacuation a dû se réaliser.

par deux fois, de façon très officielle, PARIS-GOUTTE D'OR est intervenu auprès des responsables de la Préfecture de Police pour leur demander d'intervenir plus rapidement puisque le relogement de tous les habitants du secteur est garanti par l'Office. Démarches restées vaines, comme d'ailleurs la plupart de nos interventions auprès du

Cabinet du Préfet de Police en ce qui concerne la prise en compte du caractère particulier de la Goutte d'Or et la mise en oeuvre, là aussi, des principes de la politique de développement social des quartiers... Serait-ce l'incompétence du Service des périls de la Préfecture de Police qui serait en cause ? Ou la malveillance ? Ou bien quelques intérêts inavouables ? Aux responsables concernés de répondre et de mettre rapidement en oeuvre les mesures qui interdiront que de nouvelles évacuations aient lieu sur le secteur dans des conditions si lamentables !

NB : l'interdiction d'habiter avait été signée le 14 février par la Préfecture de Police. Jusqu'au jour de l'évacuation immédiate de l'immeuble (soit un mois plus tard), ni les habitants de l'immeuble, ni l'antenne HLM n'en avait connaissance... Et sans cesse, on nous répète que l'on s'efforce par tous les moyens de bien coordonner les services concernés (Périls et HLM) !!!

Rénovation : ÇA TRAINÉ... ÇA TRAINÉ !

Proposer des relogements le plus vite possible à la Goutte d'Or doit être un des objectifs prioritaires de l'opération

- pour permettre aux familles qui le souhaitent de se maintenir sur le quartier

- pour que les habitants restants n'aient pas le sentiment angoissant de vivre dans un quartier en ruines, où les amis s'en vont (sans parler des conséquences néfastes que cela peut avoir sur le chiffre d'affaires de commerces)

Or, si l'on peut admettre que pour tout un ensemble de points, les retards ont pu provenir des lourdeurs de la machine administrative, ce n'est pas le cas d'un certain nombre de reconstructions qui auraient pu commencer à s'élever à l'emplacement de terrains nus ou d'immeubles insalubres. vides ou peu habités (pour une grande part, déjà propriété de la Ville ou de l'Office)

- l'ensemble 35-37 Polonceau (terrain nu)

- l'ensemble 72-74 Chapelle (ancien poste de police à l'abandon et vide), permis de construire déposé en 1985 : toujours rien de fait.

- l'ensemble 78-76 Chapelle/17 Charbonnière, dont seul un des bâtiments est habité quelque peu.

- le 40 Goutte d'Or (bâtiment sur rue vide et muré)

- le 12 Chartres (vide et muré)

- le 23 Jessaint (peu habité)

Mais ça traine aussi dans la mise en place de la procédure de restauration immobilière (à laquelle doivent être soumis presque tous les immeubles maintenus du secteur)...

Et ça traine pour l'installation des structures techniques d'aide à la réhabilitation et des aides et subventions (pour les immeubles ayant des travaux de sortie d'insalubrité, notification qu'ils ont reçue il y a près d'un an)...

Ça traine aussi en ce qui concerne des propositions sérieuses de locaux associatifs...

Ça traine enfin pour la constructions du commissariat où les seuls travaux réalisés ont consisté à mettre la plaque explicative qui était rue Polonceau, rue de la Goutte d'Or...

A part le commissariat (responsabilité de l'Etat), décider de réaliser rapidement ou non ces opérations est de l'unique responsabilité de la Ville et de l'Aménageur (Office HLM) : pour cela, encore faudrait-il que ce choix soit fait et que l'on considère que proposer des logements neufs ou réhabilités dans le quartier passe bien avant la réalisation (pourtant déjà entreprise) d'un mini-square où les habitants pourront méditer (en respirant profondément les fumées des voitures) sur la grandeur déchue de leur quartier muré !

Pour nous il en va de la crédibilité de toute l'opération et en particulier de l'engagement de maintenir ceux des habitants qui le souhaiteraient...



DEMARCHE INTER-ASSOCIATIVE

Plus d'une dizaine d'associations du quartier viennent d'écrire à Alain Juppé pour que la Ville précise, au stade actuel de l'opération comment seront appliqués les engagements de la ville en particulier la possibilité de maintien ou de retour à la Goutte d'Or de ceux qui le souhaitent, le type de logements sociaux reconstruits, les aides à la réhabilitation, les mesures spéciales pour les habitants les plus démunis, les locaux associatifs.

ON L'A ECHAPPE BELLE !

Dans le numéro 2 du journal publié par l'antenne HLM, ce regret de M. Thurnauer, l'architecte de la Goutte d'Or :

« Je regrette qu'on n'ait pas osé démolir les ilots 4 et 5, c'est-à-dire les immeubles situés à l'intérieur du triangle Bd de la Chapelle, rue de Chartres, et rue de la Charbonnière. Ces immeubles ne représentent aucun intérêt architectural et l'ensemble est assez laid... « Et d'ajouter que « LA GOUTTE D'OR aurait ainsi montré à tous qu'elle participait pleinement à la nécessaire transformation de la capitale ».

Comme quoi, l'urbanisme-bulldozer a encore de beaux jours devant lui !

BULLETIN D'ABONNEMENT à renvoyer à PGO

- 27 rue de Chartres - 75018 Paris.

1 an (4 numéros) : 20 F
Soutien : 100 F

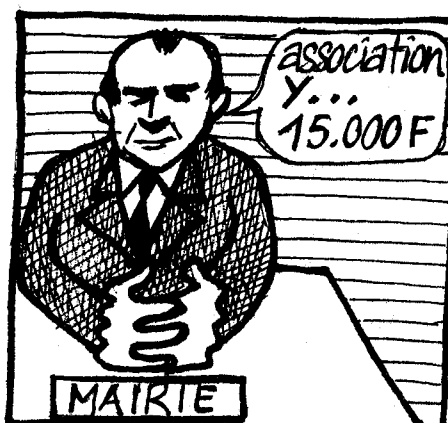
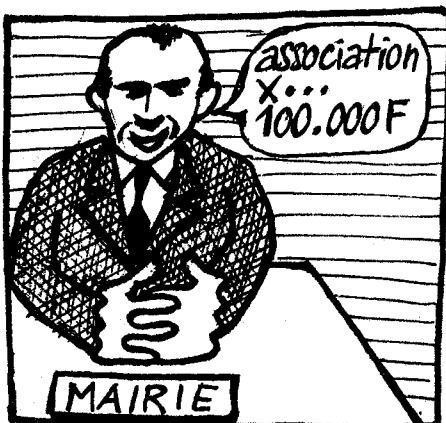
Virement à l'ordre de PARIS GOUTTE D'OR

CCP PARIS 22 417 09 W

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____



DROGUE ... DANGER!...**REJETER LE SIMPLISME**

Les réactions des habitants face au trafic qu'ils voient se dérouler en pleine lumière, balancent trop souvent entre deux attitudes apparemment contraires, mais qui se rejoignent par leur simplisme et la négation de la complexité de la question :

- il y a les tenants de la méthode dure, du type « il n'y qu'à »... Et on entend ce type de réflexions : « il n'y a qu'à mettre tous les trafiquants en prison » ou « il suffit de les expulser »... « la police touche et c'est pour cela qu'elle laisse faire... »

- il y a les tenants du « laisser faire » qui se refusent à voir la gravité de la question et les conséquences néfastes sur la vie d'un quartier, sur la jeunesse, sur les relations entre habitants. Dans ce type de raisonnement, le fait que des étrangers soient mêlés au trafic entraîne une attitude de complaisance irrationnelle. C'est la caricature du « Touche pas à mon pote »...

C'EST GRAVE

En ce qui nous concerne, nous pensons que la situation est grave et très préoccupante parce que l'on est passé au trafic de drogues dures ayant des conséquences redoutables pour les consommateurs : dépendance, solitude absolue, dangers physiques qui peuvent aller jusqu'à la mort par overdose...

Parce que sur le quartier, nous n'avons pas rencontré de toxicomanes passés aux drogues dures qui aient réussi à se désintoxiquer...

Parce que le besoin d'argent qu'a le toxicomane pour se procurer de la drogue le conduit souvent soit à devenir revendeur (et donc grossit le nombre des dealers), soit à commettre vols et cambriolages...

Parce que les structures existantes de désintoxication sont tragiquement insuffisantes...

Parce que le chômage et les grandes difficultés d'insertion sociale et professionnelle sont le terrain propice qui mène de nombreux jeunes du quartier à la consommation de drogues...

Parce que beaucoup de familles souhaitent quitter le quartier, ne supportant plus l'anxiété et l'angoisse face à ce phénomène...

QUESTIONS

Mais elle est aussi très complexe et on ne saurait la traiter par des solutions simplistes :

- qui sont les pourvoyeurs des revendeurs locaux ? A quel milieu appartiennent-ils ? Car ce sont bien eux les vrais criminels, qui, la plupart du temps, ne sont pas des toxicomanes, sachant très bien les dangers mortels encourus par le consommateur de drogues dures.

- passe-t-on presque inévitablement des drogues douces (haschich) aux drogues dures ?

- quelles solutions proposer aux toxicomanes qui acceptent la désintoxication pour les empêcher de retomber (insertion sociale et professionnelle) ?

- quel projet de vie la société propose-t-elle aujourd'hui aux jeunes du quartier ? Quelles activités peuvent-ils pratiquer ? Dans quels lieux peuvent-ils se rassembler ?

Compte tenu de tous ces éléments, il nous paraît urgent que les pouvoirs publics prennent la mesure de l'ampleur du phénomène au niveau de certains quartiers et mettent au point des solutions pratiques pour lutter contre ce fléau de la toxicomanie. Non moins urgentes sont l'information et la conscientisation de tout un chacun en vue d'oeuvrer par les moyens de pression nécessaires à la mise en place rapide de vraies solutions par les ministères concernés.

Pour notre part, dans cet esprit, nous comptons organiser une SOIREE D'INFORMATION ET DE DEBATS, à la fin du mois de JUIN; DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES ASSOCIATIONS; par ailleurs, nous continuerons à interpeler tous les pouvoirs publics concernés par ce grave problème.

ADRESSES

4 adresses de centre d'accueil et d'information :

- Centre DIDRO - 9 rue Pauly - 75014 Paris. Tél : 45 42 75 00

- AZIZA - Tél : 48 40 63 11

- L'ABBAYE - 7 rue de l'Abbaye - 75006 Paris. Tél : 43 25 47 91

- Hôpital MARMOTTAN - 19 rue d'Armaillé - 75017 Paris. Tél : 45 74 00 04

Information par Minitel (TOXITEL) : Tél : 36 15 91 77
Code GP2 puis TOXI

OPINION

« Pourquoi des jeunes se droguent ? Il n'y a pas de relation de cause à effet qui peut expliquer cela. Face à une même situation, un jeune peut se droguer et l'autre non. Ainsi répondre à la question « pourquoi un jeune se drogue-t-il ? » est aussi répondre à la question « pourquoi tel autre jeune, dans la même situation, ne se drogue pas ? » Il est donc clair qu'il n'y a pas de déterminisme en la matière, et que chaque personnalité réagit de façon propre. Donc pas de causes qui entraînent inéluctablement l'usage de la drogue, mais des facteurs multiples qui fabriquent un « terrain propice »

D'une manière générale, c'est l'insatisfaction qui est à l'origine de la consommation de drogue : la recherche du plaisir immédiat auquel on accède avec beaucoup de facilités et sans trop investir. Et puis l'ennui, l'absence de perspectives personnelles et professionnelles, la présence abondante de la drogue dans l'environnement qui finit par presque en légitimer la consommation... et puis, l'éternel goût de la jeunesse pour essayer l'aventure, l'interdit...

Les chemins qui mènent à la toxicomanie peuvent être repérés : il est assez facile de les découvrir, et presque impossible de s'en sortir ! »

LA SITUATION

La goutte d'or au coeur de « la nouvelle donne parisienne » du trafic de drogues (selon « Paris - Le Magazine de mars 1986 »)... Comment en est-on arrivé là ? Tout d'abord, il faut être clair : voilà bien des années que le « hasch » se vend dans notre quartier, en particulier aux alentours du square Léon. Marché « local », aux dimensions réduites, mais bien implanté et touchant de nombreux jeunes du quartier.

Et puis, il y a eu la fermeture de la faculté de Vincennes et son transfert à Saint Denis, les opérations de police du côté de la rue de l'Ouest dans le 14^{ème} et la fermeture de l'îlot Chalons.

Ces trois événements ont l'un après l'autre eu des répercussions fondamentales sur la Goutte d'Or. Les « dealers », à la recherche de nouveaux espaces, ont peu à peu investi certaines rues du quartier, y amenant du même coup les drogues dites « dures » (héroïne et cocaïne).

... DROGUE... DANGER!...

Les tenanciers du marché local ont bien essayé de résister à l'invasion de ces éléments extérieurs, mais rapidement, ils ont du abdiquer et le gros du trafic, celui qui se fait au grand jour rue de la Goutte d'Or, rue des Gardes, rue Myrha, rue Léon, a réussi à s'imposer.

Pourquoi à la Goutte d'Or ?

L'abandon général dans lequel on a laissé le quartier durant de nombreuses années en est certainement l'une des causes principales. En effet, des immeubles délabrés sont propices à toutes sortes de trafics. C'est ainsi que l'on a vu à un moment certains appartements investis par la prostitution servir aussi de points d'appui au trafic de drogues.

La fermeture des différents « squatts » de prostitution, réalisée par la police auprès de multiples démarches faites par les habitants et les associations a contraint les dealers à trouver de nouveaux espaces. De plus, la fermeture administrative de certains cafés de la rue des Gardes ou de la rue Caplat a provoqué l'investissement d'une partie de la rue Myrha et de la rue Léon.

Puis, la réouverture des cafés du bas de la rue des Gardes, la présence d'immeubles plus ou moins à l'abandon et de cours à l'abri des regards ainsi que la situation stratégique de cette partie de la rue (qui permet de voir venir la police), tous ces éléments ont contribué à faire de ce lieu, l'un des points le plus chaud du quartier, conjointement avec le carrefour Léon-Myrha.

Comme on le constate, la situation est très fluctuante et complexe, ce qui explique sans doute les à-coups des réactions de la police.

Quelles interventions effectuer ?

- faut-il s'attaquer aux petits revendeurs (et alors qu'en faire ?) ou bien les laisser agir pour pouvoir remonter aux plus gros ?

- faut-il fermer un café, plaque tournante du trafic, grâce à la complicité passive du patron et risquer ainsi de voir se créer d'autres lieux de vente ou bien laisser faire pour pouvoir, obtenir des ren-

TEMOIGNAGE

« Voir ce jeune drogué, pâle, souvent très maigre, harassé et fébrile en même temps, les yeux brillants enfoncés dans les orbites, oscillant entre le désespoir et l'agressivité, et ne pouvoir rien faire ou presque rien, c'est un crime! »

La demande d'aide est pressante: seul ou exceptionnellement accompagné d'un parent, le jeune essaie de la formuler. Soit il demande une ordonnance pour suivre un sevrage en ambulatoire (soins donnés sans nécessité d'hospitalisation) - c'est un leurre pour tout le monde, la bonne conscience du non-drogué - soit il souhaite une hospitalisation, et là, la carence est flagrante. Pas de lits d'hospitalisation, sauf dans les hôpitaux psychiatriques de secteur, et si par chance, cette démarche aboutit, la post-cure fait rarement suite dans des délais permettant au jeune sortant de sa cure de sevrage d'échapper à son milieu. Alors, le jeune drogué est perdu définitivement, semble-t-il à la lecture de ces quelques lignes! Pas toujours... Quelques rares cas qui ont bénéficié d'un fort soutien familial, d'une désinsertion volontaire du milieu habituel et d'une réinsertion dans le milieu du travail s'en sont sortis. Ne vous méprenez pas: ils se comptent sur les doigts d'une main...

Mais alors, où est la solution?

Dans la PREVENTION mot-clef de cette maladie: on ne guérit pas de la drogue, on la prévient.

C'est alors que nous retrouvons toute notre combativité et que nous interpellons tous ceux qui voudraient et devraient participer à ce combat:

seignements grâce à des « indic » recrutés ?

On se trouve pris de court face à un problème qui dépasse de loin le cadre du quartier.

D'abord les pouvoirs publics, en veillant à ce que la drogue ne soit pas accessible aux jeunes, en permettant la création ou la multiplication des clubs de prévention avec éducateurs spécialisés dans les zones fragiles, en offrant une maison de jeunes avec des activités créatives, en informant les enfants à l'école, en créant des petites unités légères, très souples, de soutien psychologique des jeunes et de leurs familles (pouvoir parler de ses problèmes, c'est déjà en assumer une partie) en luttant contre le chômage des jeunes, ... Mais tout ne dépend pas seulement des pouvoirs publics. Nous tous qui vivons dans ce quartier, nous sommes concernés: nous tous devons agir, soit comme individu isolé, soit dans le cadre d'une association. Tous les enfants peuvent être un jour concernés. Parents, soyez vigilants! Informez vos enfants, parlez avec eux; autour de la table familiale, écoutez les attentivement, aidez les, en détectant le premier faux pas par une écoute de tous les instants!

Un médecin du quartier.

PARIS-GOUTTE D'OR

27 rue de Chartres

75018 Paris

Numéro de Commission

Paritaire 66 173 - Trimestriel

Directeur de publication :

M. NEYRENEUF

Dépôt Légal :

2ème trimestre 1986

Photocomposition :

« SANS FRONTIERE »

Imprimerie :

Montholon-Services

Bulletin d'adhésion ou de soutien à « PARIS-GOUTTE D'OR »

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Profession : _____

déclare adhérer à l'Association « PARIS-GOUTTE D'OR »

et verse la somme de _____ à PARIS-GOUTTE D'OR -
CCP PARIS 22 417 09 W

Signature :

Adhésion simple : 50F

Adhésion de soutien : à partir de 100F

A nous renvoyer à « PARIS-GOUTTE D'OR » - 27 rue de Chartres 75018 PARIS

PARIS GOUTTE D'OR

EGDO : FOOT A LA GOUTTE ...

Ces jeunes que vous voyez taper dans un ballon sur la Place Polonceau, devant l'église, parfois même dans les rues de notre quartier, se retrouvent le samedi et le dimanche pour partager leur passion commune, mais cette fois-ci sur un vrai terrain...

Maghrébins, Africains, Français d'ici ou des Antilles, qu'importe d'où ils viennent ! Ce sont tous des enfants du quartier, les enfants de la Goutte d'Or...

Les EGDO (Enfants de la Goutte d'Or), c'est justement le nom du club qui tourne maintenant depuis 8 ans grâce à quelques bénévoles passionnés et efficaces...

Pour les petits, le dimanche matin, pour les plus âgés le dimanche après-midi, enfin pour les seniors le samedi après-midi, le match, c'est le rendez-vous de la semaine, l'occasion de se retrouver et de « s'éclater » ensemble.

En tout, c'est presque une centaine de jeunes de 6 à 25 ans du quartier que l'on trouve chaque week-end sur tous les terrains de la région, de Mantes-la-Jolie à Champigny en passant bien sûr par le Stade des Poissonniers, leur stade.

Le Club est affilié à la FSGT (Fédération Sportive Gymnique du Travail). « On n'a pas encore les moyens de s'inscrire à la Fédération Française de Football, mais on compte bien le faire un jour » déclarent les dirigeants.

Mais, pour le moment, ce qui est important, c'est de pouvoir jouer et qui plus est de pouvoir gagner. Et c'est ce que font les équipes de la Goutte d'Or. Ce n'est pas pour rien que le club s'est vu décerner le titre de meilleur club de la Région Parisienne



par la FSGT pour les résultats impressionnants de ces 6 équipes (cf les résultats ci-contre). Si les résultats sont là, c'est grâce à l'esprit de communauté, de « village » qui existe à la Goutte d'Or et qui fait qu'ils se côtoient non seulement sur le terrain pendant le week-end mais aussi tous les jours de la semaine dans le quartier, petits et grands.

Mais si l'aspect collectif est fondamental, il ne faut pas non plus négliger l'apport essentiel de certains éléments tels Nabil « Rumunige » et son frère Khaled chez les



benjamins, ou encore Hamid, Faouzi et Nabil « Falcao » chez les Seniors pour ne citer que les extrêmes (les surnoms sont bien sûr relatifs à la « classe » des joueurs en question). Que les minimes, cadets et juniors nous excusent de ne pas les citer mais il n'y aurait pas assez de place ici... et puis de toutes façons, les résultats sont là pour prouver leur valeur... Grâce à eux et à tous les autres, c'est non seulement le football de la Goutte d'Or, mais aussi le quartier qui est connu, respecté voire craint par tous les autres !

Le foot est l'un des moyens d'expressions de notre jeunesse, et de plus, ils s'en servent bien.

Alors, maintenant, n'oubliez pas, le week-end prochain, jouez les EGDO gagnants !



Adresse : Enfants de la Goutte d'Or
19, rue des Gardes - 75018

RESULTATS

BENJAMINS :

Champion d'Ile de France en 84/85 après une lutte acharnée avec le RSC Champigny. Demi-finaliste de la Coupe d'Ile de France. En 85/86, en tête à mi-championnat avec 8 victoires pour 8 matches joués.

MINIMES :

Champion d'Ile de France en 84/85 avec 16 victoires pour 16 matches joués. Invaincus en 85/86 (8 victoires et un match nul).

CADETS :

Vice-Champion d'Ile de France en 84/85. Vainqueur de la Coupe d'Ile de France et quart de finaliste de la Coupe de France. En 85/86, invaincu : en tête de son championnat.

JUNIORS :

3ème au Championnat d'Ile de France en 84 + 85. Vainqueur de la Coupe d'Ile de France et surtout finaliste de la Coupe de France (pour sa 1ère participation). En 85/86, en tête de son championnat et qualifié pour les quarts de finale de la Coupe de France et de la Coupe d'Ile de France.

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

LA GOUTTE D'OR EN FETE

Ce sera vers la fin du mois de juin, à l'initiative d'une dizaine d'associations : spectacles, tournoi de foot, bal, cross, débats... Les idées ne manquent pas. Reste à tout mettre en place. Tous les amateurs peuvent rejoindre le comité organisateur (nous contacter)

HORS LA ZONE

C'est le nom d'une nouvelle association regroupant les jeunes issus de l'immigration habitant le quartier.

Adresse : 13 rue J. Kablé 18ème

INITIATION A L'ARABE DIALECTAL

Stage de 60 heures organisé du 1er au 11 juillet dans le quartier.

Rens. Ecrire à « ALPHATIS MAGHREBIN » - 27 rue de Chartres - 75018 Paris.

